

## L'ACTUALITE DU COMITE SYNDICAL DE L'ARC

**8 octobre 2015** 

### 1. GRAND GENEVE

a. L'ARC débat du nouveau projet de territoire Grand Genève 2016-2030

Le Bureau du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) du Grand Genève (dont fait partie l'ARC) s'est réuni le 17 septembre dernier. Les membres du GLCT ont échangé sur un projet de texte de « refondation politique » du Grand Genève. Les différents partenaires du GLCT ont convenu de faire part de leurs propositions d'amendements et de compléments pour les prochaines séances du GLCT.

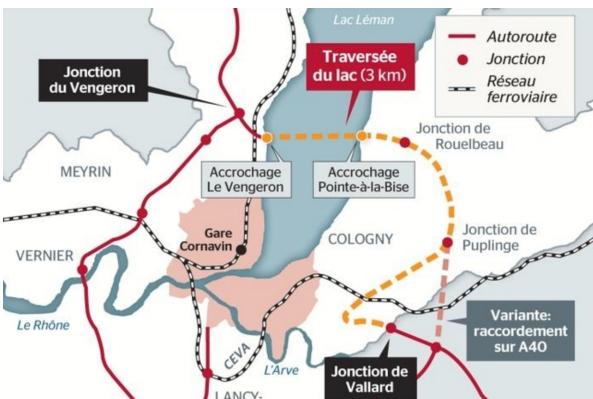
Ce texte de refondation politique doit constituer un préambule au projet de territoire Grand Genève 2016-2030. L'objectif est de proposer une mise à jour du projet d'aménagement et de développement du Grand Genève à l'horizon 2030, de définir des stratégies sectorielles, dans le domaine de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement, intégrant un phasage et une programmation dans le temps mais aussi de proposer des mesures opérationnelles. Le projet de territoire doit permettre, le cas échéant, de candidater à une 3ème génération d'appel à projets de la Confédération suisse au titre de sa politique des agglomérations ainsi qu'à d'autres appels à projets.



### b. Projet de Traversée du lac

Le Bureau du GLCT a établi un point de situation de l'ensemble des questions de mobilité (Traversée du Lac, gratuité de l'autoroute A40 et échangeur de Viry) introduit par Monsieur Luc BARTHASSAT, Conseiller d'Etat du Canton de Genève et par Monsieur Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie. Il a été convenu de réaliser une étude conjointe franco-suisse permettant de modéliser l'impact sur le trafic de ces différents projets à l'horizon 2030. Au-delà, il a été convenu d'engager une étude d'impacts en matière d'environnement, d'aménagement du territoire et de mobilité multimodale du Projet de Traversée du lac. Si les points d'accroche du projet semblent être des invariants (Vengeron ; Pointe à la Bise), des variantes d'accroche au réseau français pourraient être analysées. Les instances politiques et techniques du GLCT constitueront les instances transfrontalières de suivi et de débat de ces études. Cette proposition sera effectuée auprès de l'Assemblée du GLCT du 19 novembre prochain.

Des groupes de travail ad hoc pourraient être mis en place. Le Comité syndical de l'ARC sera particulièrement vigilant dans la prise en compte des intérêts du territoire, au regard des importants reports de trafic induits par la Traversée du Lac sur le Genevois français.



Vue d'ensemble du projet. La stratégie cantonale prévoit, à terme, la création d'un bouclement autoroutier complet comprenant la traversée du lac.

© : G. Laplace, Tribune de Genève. Sources : Progtrans, IPD, CCIG SETEC, EPFL.

### 2. POLITIQUES CONTRACTUELLES

## a. Adoption de la convention de coopération métropolitaine du Genevois français

Au regard des enjeux métropolitains du Genevois français, l'Etat et La Région Rhône-Alpes ont décidé d'inscrire un partenariat renforcé avec l'ARC et le territoire du Genevois français à travers le volet territorial du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020 et la conclusion d'une convention territoriale de coopération métropolitaine.

La démarche témoigne, dans le cadre des réformes territoriales engagées par l'Etat, de l'affirmation du fait métropolitain et de la volonté de construire un partenariat renforcé avec les métropoles de la Région Rhône-Alpes. A travers cette convention, l'Etat et la Région Rhône-Alpes appuient la transformation de l'ARC du Genevois français en pôle métropolitain.

Elle est établie autour de 4 domaines prioritaires :

- > le développement de l'offre de transports en commun et des projets innovants en matière de mobilité ;
- > l'aménagement durable en favorisant l'accès à un logement abordable, la maîtrise du foncier et la transition énergétique ;
- > l'accès à l'emploi à travers le développement économique, l'innovation et la relation à la Genève internationale ;
- > le développement de l'offre en enseignement supérieur et en formation.

L'enveloppe des crédits accordés par la Région Rhône-Alpes est fixée à 5 millions d'euros pour la période 2015-2020. Ce dispositif complète l'intervention de la Région Rhône-Alpes via le Contrat de Développement Durable de Rhône-Alpes (CDDRA).

La convention cible une intervention concentrée sur une liste resserrée de projets d'envergure métropolitaine participant à la reconnaissance et à la mise en valeur du fait métropolitain. La priorité est donnée aux opérations d'investissement dans la perspective d'une structuration renforcée du territoire.

Le Comité syndical de l'ARC a validé le projet de convention de coopération métropolitaine, signée le 29 octobre 2015.

# b. Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) : 1er bilan de mise en œuvre et démarche de programmation 2016



116 actions ont été validées sous l'autorité du COPIL CDDRA pour un montant total de subventions régionales accordées de 4,8 millions d'euros au terme de l'année 2015, soit 25% de l'enveloppe globale du CDDRA (20,7 millions sur 6 ans).

Si le niveau de consommation se situe en deçà des attentes, les chiffres restent cohérents au regard d'un démarrage de dispositif en période de fin de mandat et d'année électorale (2014) et compte tenu des contraintes financières des collectivités maîtres d'ouvrages.

Dans le cadre de la programmation CDDRA 2016, un courrier est adressé aux collectivités membres début octobre afin d'identifier les projets susceptibles d'être engagés en 2016. Les EPCI ont été invités à faire part auprès des services de l'ARC des opérations identifiées sur leurs territoires respectifs.

Ces projets seront soumis pour approbation au prochain Comité de Pilotage (COPIL) CDDRA, le 30 novembre prochain. Ils seront ainsi présentés au Bureau de l'ARC du 4 décembre et validé par le Comité syndical de l'ARC du 10 décembre 2015.

### 3. TRANSITION ENERGETIQUE

### a. G<sup>2</sup>AME : une plateforme de suivi de la qualité de l'air

Le Comité syndical a vu la présentation d'un outil innovant permettant de suivre la pollution de l'air à l'échelle transfrontalière du Grand Genève : la plateforme G²AME (Grand Genève Air Modèle Emissions). Celle-ci concrétise un travail réunissant les experts d'Air Rhône-Alpes, du Canton de Genève et du Canton de Vaud en vue d'une analyse harmonisée des émissions polluantes afin de pouvoir, à terme, mieux la maîtriser et protéger ainsi la santé de la population.

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois se fixe comme objectif de «maîtriser les émissions et les concentrations de polluants et de gaz à effet de serre». Sur cette base, en novembre 2012, un «Bilan de la qualité de l'air dans le Grand Genève» mettait en perspective des pistes concrètes d'amélioration et proposait la mise en œuvre d'outils pour y parvenir.

C'est dans ce contexte que le projet G²AME (Grand Genève Air Modèle Emissions) a vu le jour. Avec le soutien financier du programme Interreg IV France-Suisse, il a permis de poser les bases

pérennes d'une stratégie transfrontalière harmonisée en matière d'amélioration de la qualité de l'air du territoire.

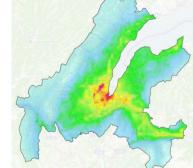
Les spécialistes d'Air Rhône-Alpes, du Canton de Genève et du Canton de Vaud ont ainsi intensifié leur collaboration afin de mettre au point un outil de cartographie de la qualité de l'air. Il s'appuie sur un cadastre des émissions harmonisé à l'échelle transfrontalière et modélise l'évolution de la pollution en prenant en compte les mouvements des masses d'air.

Cette plateforme présente un important potentiel pour aider les responsables territoriaux dans leurs prises de décisions. En effet, l'outil G²AME est capable de :

> fournir une information cartographique sur la situation actuelle de la qualité de l'air, en tous points du territoire transfrontalier;

- > prévoir l'évolution de la qualité de l'air sur plusieurs années :
- modéliser l'impact des équipements futurs du périmètre du Grand Genève et mesurer l'efficacité de mesures d'assainissement.

Ce nouvel outil innovant permet de prendre en compte les enjeux de la qualité de l'air dès la planification des politiques d'aménagement, d'axes de circulation, de planification énergétique, afin d'adopter les mesures les plus pertinentes et à la bonne échelle.



Exemple de carte G<sup>2</sup>AME (moyenne annuelle du dioxyde d'azote en 2010, selon les normes suisses).

- > Pour télécharger l'ensemble des documents relatifs à G<sup>2</sup>AME : www.grand-geneve.org/ggame
- > Pour visionner le film sur G<sup>2</sup>AME (5mn) : <u>www.grand-geneve.org/videos</u>

## b. Appel à projet TEPOS : soutien aux candidatures des EPCI de l'ARC

Dans le cadre de la préfiguration du Pôle métropolitain, l'ARC s'est engagé à porter les démarches liées à la transition énergétique sur une échelle plus large et à accompagner les démarches de ses membres en se positionnant comme centre de ressources. Il s'agit de garantir un cadre de réflexions stratégiques mutualisées autour des thématiques de la mobilité, de l'aménagement durable et du développement économique et de contribuer aux actions mutualisées d'intérêt stratégique pour le territoire (appui aux projets, diffusion des bonnes pratiques).

La CC du Pays de Gex, la CC du Genevois, la CC Faucigny-Glières et la CA Annemasse Agglomération ont été retenues dans le cadre de l'appel à projets "Territoires à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV), lancé en septembre 2014 par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE). De manière conjointe, et en accord avec l'ADEME, la Région Rhône-Alpes et la DREAL, les 4 EPCI ont élaboré un dossier de candidature pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) "TEPOS Rhône-Alpes" qui s'est clôturé le 30 octobre 2015.

Dans la mesure où la candidature des quatre EPCI est une excellente opportunité de décliner de manière opérationnelle et concrète la feuille de route du mandat de l'ARC qui s'est fixé l'objectif de devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2020, le Comité syndical de l'ARC a décidé de soutenir les candidatures d'Annemasse Agglomération et des Communautés de Communes du Pays de Gex, du Genevois et Faucigny-Glières à l'AMI "Territoires à Energie Positive" (TEPOS), dans le cadre d'une expérimentation ayant vocation à se déployer sur la totalité du périmètre de l'ARC.

Il s'agit de mettre à disposition des EPCI candidats les études portées par l'ARC au sein du Grand Genève sur les thématiques air-énergie-climat (bilan des émissions de gaz à effet de serre, analyse des risques liées aux changements climatiques, modèle G2AME pour la qualité de l'air, etc.); de garantir un cadre de réflexions stratégiques mutualisées, particulièrement autour des thématiques de la mobilité, de l'aménagement durable du territoire (Inter SCoT), de la démarche d'éco-cité française du Grand Genève; et enfin d'étudier le principe d'une contribution financière de l'ARC aux actions mutualisées d'intérêt stratégique pour le territoire.

Les résultats de cet appel à projet seront connus fin novembre. Ils feront l'objet d'une nouvelle délibération lors du Comité syndical du 10 décembre.

### 4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### a. Une convention avec le SM4CC pour le PACA Arve – Porte des Alpes

Pour mettre en œuvre et préciser le Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois sur le territoire et prendre en compte les enjeux locaux au sein du Grand Genève, les Périmètres d'Aménagement Coordonnés d'Agglomération ont été créés. Le PACA Arve Porte des Alpes s'inscrit dans ce cadre d'action pour le territoire composé des communautés de communes d'Arve et Salève, de Faucigny-Glières, du Pays Rochois, de la communauté de communes des 4 rivières et d'Annemasse Agglomération. La démarche implique une étude visant à dégager une image générale de l'aménagement du territoire aux horizons 2020, 2030 et 2040. L'étude comporte notamment un zoom particulier sur la mobilité et plus spécifiquement sur le périmètre du SM4CC, composé des communautés de communes d'Arve et Salève, de Faucigny-Glières, du Pays Rochois, et des 4 Rivières.

L'ARC Syndicat mixte assure la maîtrise d'ouvrage de la démarche et agit pour le compte du SM4CC sur le volet mobilité. Le SM4CC est invité à conventionner avec l'ARC pour participer financièrement à l'étude et à sa bonne exécution, particulièrement sur les parties liées à la mobilité. La convention a été établie jusqu'au 1er aout 2016.

### b. Observation du territoire et InterSCOT : une convention avec la Communauté de communes du Genevois

L'ARC Syndicat mixte, à travers un marché d'assistance cartographique et d'observation territoriale, prévoit la mise en place d'un observatoire du territoire pour son InterSCOT. Ce marché prévoit une tranche conditionnelle « conseil pour la structuration d'un observatoire de suivi du SCOT de la Communauté de communes du Genevois ».

Il s'agit de pouvoir expérimenter, à partir de l'une des collectivités membres de l'ARC, le lien entre l'observatoire de l'InterSCOT et la structuration d'un observatoire de SCOT, afin que les deux observatoires puissent se nourrir l'un de l'autre. Le SCOT de la Communauté de communes du Genevois est l'un des deux SCOT Grenelle de l'ARC et prévoit donc un large panel d'indicateurs. La Communauté de communes du Genevois engageant la structuration de son observatoire de suivi du SCOT, son territoire semble le plus pertinent pour ce travail d'expérimentation entre observatoires SCOT et InterSCOT. La méthodologie de structuration devra être reproductible pour les autres SCOT de l'ARC.

La convention validée par le Comité syndical a pour objectif de déterminer les conditions dans lesquelles l'ARC Syndicat mixte et la Communauté de communes du Genevois collaborent pour financer la tranche conditionnelle du marché d'assistance cartographique et d'observation territoriale.

Le coût global de la tranche conditionnelle s'élève à 7 500 € Le financement est partagé entre l'ARC et la CC du Genevois.

### 5. GRAND GENEVE FRANÇAIS, L'ECO-CITE

## Un contrat sectoriel pour accompagner l'Economie sociale et solidaire du Genevois français

La solidarité à travers la solidarité internationale et l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) constitue l'un des 7 axes stratégiques de l'éco-cité française du Grand Genève.



Le développement de l'ESS passe particulièrement par le partenariat développé avec InnoVales et s'inscrit naturellement dans la dynamique collective portée par le Contrat économique sectoriel de la Région Rhône-Alpes.

Le contrat sectoriel de l'ESS vise à rendre lisible les différentes actions menées en Rhône-Alpes pour le développement de l'ESS, à créer des rencontres régulières entre les territoires pilotes et les grands financeurs (Etat, Région, Caisse des Dépôts et Consignations), à faciliter l'accès aux financements de la Région, de l'Etat et de la Caisse des Dépôts et Consignation, pour les programmes d'actions menés par les territoires. Pour le développement de l'ESS, la CRESS s'appuie sur les Pôles Territoriaux de Coopération Economiques (PTCE) rhônalpins. En mars 2015, la CRESS a reconnu InnoVales comme PTCE du Genevois français

Compte-tenu des actions engagées à travers le partenariat avec InnoVales et des objectifs du contrat sectoriel, l'ARC sera signataire aux côtés de l'Etat, de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Région Rhône-Alpes et de la CRESS Rhône-Alpes, du Contrat Economique Sectoriel ESS 2014-2016.

Ce contrat multipartenarial s'achèvera fin 2016 : son échéance proche confère ainsi un caractère expérimental au dispositif pour l'ARC.

### 6. ACTUALITES DIVERSES

- > 04/09. CFG: les contre-vérités du MCG! http://www.arcdugenevois.fr/actualites/cfg-les-contre-verites-du-mcg
- > 16/09. Futur Léman Express : les partenaires franco-suisses cherchent un logo et une identité visuelle.

  <a href="http://www.arcdugenevois.fr/actualites/futur-leman-express-les-partenaires-franco-suisses-cherchent-un-logo-et-une-identite">http://www.arcdugenevois.fr/actualites/futur-leman-express-les-partenaires-franco-suisses-cherchent-un-logo-et-une-identite</a>
- > 16/09. Retour sur la Rencontre Culturelle dans le Grand Genève. http://www.arcdugenevois.fr/actualites/retour-sur-la-rencontre-culturelle-dans-le-grand-geneve
- > 16/09. Découvrez le tout premier site d'Innovales. http://www.arcdugenevois.fr/actualites/decouvrez-le-tout-premier-site-d-innovales
- > 22/09. G²AME, parce que la qualité de l'air du Grand Genève est en jeu.

  <a href="http://www.arcdugenevois.fr/actualites/g2ame-parce-que-la-qualite-de-l-air-du-grand-geneve-est-en-jeu">http://www.arcdugenevois.fr/actualites/g2ame-parce-que-la-qualite-de-l-air-du-grand-geneve-est-en-jeu</a>

> 23/09. Inauguration des infrastructures du Bus à haut niveau de service (BHNS) d'Annemasse.

http://www.arcdugenevois.fr/actualites/inauguration-des-infrastructures-du-bus-haut-niveau-deservice-bhns-d-annemasse

> 23/09. L'ARC présent au FAFS de Genève sous l'enseigne "Grand Genève Français, l'éco-cité".

http://www.arcdugenevois.fr/actualites/l-arc-present-au-fafs-de-geneve-sous-l-enseigne-grand-geneve-francais-l-eco-cite

> 30/09. Le Genevois français en route vers un Pôle métropolitain. http://www.arcdugenevois.fr/actualites/le-genevois-français-en-route-vers-un-pole-metropolitain

> 19/10. Corridors biologiques : un cahier de jeux pour suivre les chemins des animaux.

http://www.arcdugenevois.fr/actualites/corridors-biologiques-un-cahier-de-jeux-pour-suivre-les-chemins-des-animaux

> 29/10. L'État et la Région Rhône-Alpes signent avec l'ARC du Genevois français la convention territoriale de coopération métropolitaine.

http://www.arcdugenevois.fr/actualites/l-etat-et-la-region-rhone-alpes-signent-avec-l-arc-dugenevois-francais-la-convention

> 05/11. Solidarité internationale dans le domaine de l'eau : dépassons les frontières. Retour sur le Colloque du 2 novembre 2015.

 $\frac{http://www.arcdugenevois.fr/actualites/solidarite-internationale-dans-le-domaine-de-l-eaudepassons-les-frontieres-retour-sur-le}{}$ 



L'actualité du Comité syndical de l'ARC – n°14 – 8 octobre 2015 Actu n°7 du mandat 2014-2020

Directeur de la publication : Jean Denais, Président de l'ARC

Directeur de la rédaction : Sébastien Jerdelet

Réalisation : Sébastien Jerdelet, Thomas Linchet, Frédéric Bessat

ARC

Clos Babuty - 27 rue Jean Jaurès - 74100 Ambilly

Tél: +33 (0)4 50 04 54 05

www.arcdugenevois.fr - info@arcdugenevois.fr